



ACCUEILLIR

UN DOCTEUR JUNIOR **en médecine générale**

La réforme de la maquette de formation du DES (Diplôme d'Études Spécialisées) de médecine générale entre en vigueur en 2026. **Dès novembre 2026, les étudiants de médecine générale effectuent une 4^e année d'internat : c'est l'année du Docteur Junior.**

→ Médecins libéraux d'Auvergne-Rhône-Alpes, accompagnez les futurs médecins généralistes et renforcez l'offre de soins dans notre région en participant à l'accueil d'un Docteur Junior.

LA 4E ANNÉE DE MÉDECINE GÉNÉRALE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

La réforme du troisième cycle des études de médecine générale prévoit l'ajout d'une quatrième année de formation, appelée **phase de consolidation**. Cette année supplémentaire vise à permettre aux futurs médecins généralistes d'exercer dans des conditions se rapprochant davantage de leur futur exercice professionnel, tout en bénéficiant d'un accompagnement pédagogique.

Dans ce cadre, **une part importante de la formation se déroule en ambulatoire, auprès de médecins généralistes agréés pour l'accueil des Docteurs Juniors.**

Les objectifs de cette année sont :

- consolider les compétences acquises au cours de l'internat ;
- accompagner la transition vers l'exercice professionnel ;
- confronter le futur médecin à la réalité de l'exercice de terrain ;
- développer progressivement son autonomie clinique et organisationnelle.

Les médecins généralistes libéraux sont ainsi appelés à jouer un rôle central dans cette nouvelle phase de formation.

QU'EST-CE QU'UN DOCTEUR JUNIOR ?

Le Docteur Junior est un médecin généraliste en 4^e et dernière année de spécialisation. Il a en principe soutenu sa thèse (une dérogation transitoire est possible pour les trois premières promotions) et est inscrit à l'Ordre sur un tableau spécial. Il est rattaché administrativement et financièrement au CHU de sa subdivision.

Le Docteur Junior exerce en responsabilité supervisée dans le cabinet de son maître de stage. Concrètement, il :

- ✓ réalise des consultations et assure le suivi de patients seul, en autonomie encadrée (supervision indirecte) ;
- ✓ participe à l'activité courante du cabinet ;
- ✗ ne peut pas être médecin traitant.

Le médecin accueillant reste le référent pédagogique et médical et doit pouvoir être sollicité lorsque la situation le nécessite.

La responsabilité du Docteur Junior est engagée mais reste partagée avec celle de son maître de stage.



ACCUEILLIR UN DOCTEUR JUNIOR

POURQUOI ACCUEILLIR UN DOCTEUR JUNIOR ?

L'accueil des Docteurs Juniors repose sur l'implication des médecins généralistes libéraux, dans une optique de :

- participer à la formation des futurs confrères ;
- faire connaître et promouvoir l'exercice libéral ;
- maintenir une offre de stages de qualité ;
- favoriser les échanges professionnels entre générations.

QUEL EST LE RÔLE DU MAITRE DE STAGE ?

Le médecin accueillant **accompagne le Docteur Junior dans sa progression vers l'exercice autonome**. Il organise les conditions d'accueil, présente l'environnement, assure le suivi pédagogique et les évaluations, et reste disponible pour les situations nécessitant un avis ou un échange.

Le maître de stage n'a pas besoin d'être constamment aux côtés du jeune médecin, toutefois il (ou à défaut un autre médecin senior de la structure) doit impérativement **être présent ou joignable** pendant les consultations.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL DU DOCTEUR JUNIOR

CONDITIONS MATÉRIELLES

Le Docteur Junior reçoit seul ses patients. Il doit donc **disposer d'un bureau et du matériel nécessaire à son activité** : ordinateur, licences de logiciel, lecteur de Carte Vitale, terminal de paiement, matériel médical, etc.

ORGANISATION ET TEMPS DE TRAVAIL

La semaine du Docteur Junior est organisée ainsi (calculée en moyenne sur le trimestre) :

- 3 ou 4 journées en cabinet de médecine générale
- (*si 3 jours cabinet*) 1 journée dite « territoriale en coordination (CPTS, MSP) ou dans une autre structure (HAD, PMI, CSAPA, régulation libérale centre 15, etc.) ou en recherche
- 1 journée de formation universitaire et réalisation du projet professionnel

Participation possible à la PDSA sur la base du volontariat avec maître de stage en supervision (joignable pendant la garde).

RÉMUNÉRATION DU DOCTEUR JUNIOR

La rémunération du Docteur Junior est **exclusivement versée par le CHU, indépendamment de la facturation des actes réalisés au cabinet**.

Elle comprend un salaire fixe, une prime d'autonomie supervisée, une prime forfaitaire à l'activité (conditionnée à l'atteinte d'un seuil minimal d'actes) et d'éventuelles primes pour exercice en ZIP ou PDSA.



COMMENT ACCUEILLIR UN DOCTEUR JUNIOR ?

>> ÊTRE OU DEVENIR MAÎTRE DE STAGE UNIVERSITAIRE

Pour accueillir un Docteur Junior, le médecin doit être Praticien Agréé Maître de Stage des Universités (PAMSU).

VOUS ÊTES DÉJÀ MAÎTRE DE STAGE (PAMSU)

Vous devez :

- Suivre une formation spécifique à l'accueil des Docteurs Juniors (durée : 4h en e-learning, formation prise en charge par le DPC) ;
- Déposer une demande d'agrément spécifique pour la phase de consolidation.

VOUS N'ÊTES PAS ENCORE MAÎTRE DE STAGE (PAMSU)

Vous devez :

- Être médecin généraliste installé depuis au moins 1 an ;
- Suivre une formation à la maîtrise de stage (durée : 14 heures, formation prise en charge par le DPC), puis la formation spécifique à l'accueil des Docteur Junior (4h en e-learning) ;
- Déposer un dossier d'agrément.

Le choix des stages de Docteur Junior s'effectue via la plateforme nationale SiiMOP, qui organise un système d'appariement entre les souhaits des étudiants et ceux des PAMSU. Le Docteur Junior peut choisir un maître de stage qu'il connaît déjà, chez qui il a effectué un stage lors d'une phase antérieure.

Quelle rémunération pour le maître de stage ?

Pour l'accueil d'un Docteur Junior, le maître de stage perçoit :

Forfait
pédagogique
600 €/mois

Ticket modérateur
des actes réalisés
par le DJ

Primes selon éligibilité
PDSA (400 €/mois),
ZIP-ZAC-QPV (800 €/mois)



Vous souhaitez plus d'informations sur la formation PAMSU et les modalités d'accueil d'un Docteur Junior ? L'URPS Médecins Libéraux AuRA vous répond et vous accompagne. Contactez-nous :



urps@urps-med-aura.fr



www.urps-med-aura.fr